



08 BP 0876 Tri postal Cotonou Bénin
Tél.: +229 96741263 / +229 96951383 / +229 94421688
e-mail: info@abmsbj.org - Site web: www.abmsbj.org
f /association-béninoise-de-marketing-social/
7344 (ligne verte : appel gratuit/préoccupations)

**ASSOCIATION BENINOISE POUR LE MARKETING SOCIAL ET LA
COMMUNICATION POUR LA SANTE (ABMS)**

*** / ***

Appel à Soumission

**SELECTION D'UNE ASSOCIATION OU
FAITIERE D'ASSOCIATIONS DE JEUNES POUR
LA GESTION DELEGUEE DU VOLET LUDIQU
DES CENTRES JEUNES AMOUR & VIE**

Référence : 017/ABMS/DFA/CPMC/SPM/2025

Mois/Année : Juin 2025

ANL

[Signature]

[Signature]

SOMMAIRE

Référence du dossier N°	017/ABMS/DFA/CPMC/SPM/2025
Date de publication :	07 JUIL. 2025
Objet de l'Appel à Soumission	Sélection d'une association ou faitière d'association de jeunes pour la gestion déléguée du volet ludique des Centres Jeunes Amour & Vie
Bureau et adresse de l'ABMS :	L'ABMS sise au quartier Sikècodji Cotonou, lot 919 (immeuble MONTCHO), dans la rue de l'ex Auto-école Grand routier, 08 BP 0876 Tri postal Cotonou, Tél. : +229 01 96 74 12 63 / 01 96 95 13 83 / 01 94 42 16 88
Adresse pour les demandes d'éclaircissements :	gdossou@abmsbj.org avec copie obligatoire à info@abmsbj.org
Date limite pour les demandes d'éclaircissement :	Dix (10) jours ouvrés avant la date limite de dépôt des soumissions, soit le : 21 JUIL. 2025
Date limite pour les réponses aux demandes d'éclaircissement :	Cinq (05) jours ouvrés au moins avant la date limite de dépôt des soumissions, soit le : 25 JUIL. 2025
Réunions préparatoires et/ou visite de sites :	Néant
Date et heure limites pour le dépôt des soumissions :	La date limite de dépôt des dossiers de soumission est prévue pour le : 31 JUIL. 2025 à 10 heures 00. L'ouverture des plis aura lieu le même jour. L'heure prévisionnelle pour l'ouverture des plis est 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.
Constitution des dossiers de soumission :	Les Associations ou faitières d'association de jeunes intéressées doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'elles sont qualifiées pour gérer le volet ludique des Centres Jeunes Amour & Vie (CIAV). [Les associations soumissionnaires sont invitées à bien lire le dossier d'appel à soumission afin de bien constituer leurs dossiers de soumission]
Présentation des dossiers de soumission	Les soumissions doivent être déposées en trois (03) exemplaires physiques dont un (01) original et deux (02) copies suivant les directives énoncées au point C de la Section I.
	Indication à mettre sur l'enveloppe : A Monsieur le Directeur Exécutif de l'ABMS Attention Département DFA « Réponse à l'Appel à Soumission N°017/ABMS/DFA/CPMC/SPM/2025 relatif à ... (insérer l'objet de l'appel à soumission énoncé sur le sommaire) » « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »
Critères de sélection	A l'issue des travaux d'analyse et d'évaluation des soumissions, une association ou faitière d'associations de jeunes sera sélectionnée de manière transparente et concurrentielle sur la base de sa capacité à assurer la meilleure qualité de service notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant d'atteindre les objectifs visés de la façon la plus efficace et la plus rentable possible. La note minimale de qualification requise est : soixante-dix (70) points.
Le présent dossier d'Appel à Soumission comprend :	
Section 0	Avis d'appel à soumission
Section I	Instructions aux Soumissionnaires
Sous-Section A	Les formulaires de soumission
Formulaire 1 : la lettre de soumission Formulaire 2 : le code d'éthique et de moralisation des marchés à l'ABMS	
Sous-Section B	Les documents constitutifs des soumissions et grille d'évaluation
Section II	Termes de références

SECTION 0. AVIS D'APPEL A SOUMISSION

SELECTION D'UNE ASSOCIATION OU FAITIERE D'ASSOCIATIONS DE JEUNES POUR LA GESTION DELEGUEE DU VOLET LUDIQUÉ DES CENTRES JEUNES AMOUR ET VIE

L'Association Béninoise pour le Marketing Social et la communication pour la santé (ABMS) est une ONG locale membre du réseau de l'ONG Internationale, Population Services International (PSI). Dans une synergie de marketing social et de communication pour un changement de comportement, l'ABMS met à la disposition des populations béninoises vulnérables et/ou à faible revenu, des produits et services de santé à prix subventionnés. Ces derniers sont offerts à travers des activités de communication interpersonnelle, mass média, mobilisation sociale, conseil et dépistage dans les domaines de prévention du VIH/SIDA, la prise en charge des IST, la prévention et contrôle du paludisme, la promotion de la planification familiale/santé de la reproduction et la survie de l'enfant.

Pour augmenter et améliorer l'accès, la disponibilité et l'utilisation des services de Santé de Reproduction aux Adolescents et Jeunes, pour prévenir les grossesses précoces et les IST/VIH, l'ABMS a mis en place progressivement 25 Centres Jeunes Amour & Vie (CJAV). Ces centres sont des espaces dédiés à l'écoute, au conseil, à l'offre de services de santé adaptés ainsi qu'au développement personnel des jeunes. Ils proposent une diversité d'activités favorisant la créativité, l'intégration sociale, le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires. Deux types de services sont offerts dans ces centres à savoir : les services ludiques et les services cliniques.

Le volet ludique qui inclut des animations ludiques, sportives, artistiques et culturelles adaptées aux besoins et attentes des jeunes de 10 à 24 ans.

Le volet clinique dans les Centre Jeunes Amour & Vie (CJAV) porte sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que des services intégrés de prise en charge des IST, de counseling et dépistage du VIH/SIDA, du dépistage de cancer du col et de planification familiale y compris la double protection, incluant la gestion des violences basées sur le genre et les conseils pré-nuptiaux.

Dans le cadre de la redynamisation du volet ludique dans les centres Jeunes Amour & Vie (CJAV), et du renforcement de son engagement en faveur de l'épanouissement des adolescents et jeunes, l'ABMS souhaite s'attacher les services d'une association ou faitière d'associations de jeunes spécialisées dans l'innovation et la gestion d'activités ludiques afin d'assurer la gestion par délégation du volet ludique dans certains de ses Centres Jeunes Amour & Vie (CJAV). Il s'agit précisément d'une organisation à forte notoriété et à ancrage communautaire réelle ayant une longue histoire d'engagement bénévole, de promotion de valeurs citoyennes, de solidarité et d'intervention humanitaire jouissant d'une crédibilité institutionnelle, tant au niveau national qu'international, grâce à leur présence dans les zones les plus reculées, leur capacité de mobilisation rapide et leur implication dans des actions d'intérêt public (secours, éducation civique, promotion de la santé, réponse aux urgences, etc.).

C'est dans ce cadre que l'ABMS lance le présent appel à soumission pour la sélection d'une association ou faitière d'associations de jeunes intéressée et ayant des expériences générales prouvées dans la fourniture de services similaires. De façon spécifique, elle doit prouver de bonnes expériences dans la gestion d'activités ludiques incluant des animations sportives, artistiques et culturelles adaptées aux besoins et attentes des jeunes de 10 à 24 ans.

Le dossier complet du présent appel à soumission est téléchargeable sur le site web de l'ABMS (www.abmsbj.org) à partir du : 07 JUL. 2025

Il peut être aussi téléchargé directement à travers le lien : <https://abmsbj.org/poste/dao-ref-202506250236/>

La date limite de dépôt des soumissions est prévue pour le 31 JUL. 2025 à 10 heures.

L'ouverture des plis est prévue pour se tenir le même jour à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.

Emery NKURUNZIZA
Directeur Exécutif



SECTION I : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A. Généralité	
A.1	Référence de l'Appel à soumission : voir sommaire
A.2	Nom et adresse de l'Autorité Contractante : Association Béninoise pour le Marketing Social et la Communication pour la Santé (ABMS) sise au quartier Sikècodji Cotonou, lot 919 (immeuble MONTCHO), dans la rue de l'ex Auto-école Grand routier, 08 BP 0876 Tri postal, Tél. : +229 01 96 74 12 63/ 01 96 95 13 83/ 01 94 42 16 88 ; Email : info@abmsbj.org
A.3	Date de publication de l'avis : voir sommaire
A.4	Mise en concurrence : La participation à cet appel à soumission est ouverte à tous les candidats éligibles résidant sur l'étendue du territoire béninois ou y sont représentés, spécialisés dans le domaine des activités concernées par le présent appel à soumission, remplissant les conditions définies dans le présent dossier et n'ayant aucun antécédents fâcheux avec l'administration publique, ni avec l'ABMS, ni avec aucune autre ONG locale à caractère international ou organisations internationales bénéficiant d'un régime d'exonération.
A.5	Conformité avec les textes légaux : Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre du présent appel à soumission, le soumissionnaire (Association ou faitière d'Associations de jeunes) devra s'assurer qu'il respecte la législation et réglementation en vigueur au Bénin (y compris, sans y être limité, les lois, ordonnances, décrets, règlements, notes administratives, directives, statuts, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires) et sera seul responsable des coûts, risques et pénalités engendrés dans la cadre de l'exécution/l'inexécution ou de leur manquement (le cas échéant).
A.6	Fraude et corruption : Les expressions définies ci-dessous sont considérées aux fins de la fraude et de la corruption : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est coupable de « Corruption », quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent de l'ABMS au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ; ▪ Se livre à des « manœuvres frauduleuses », quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ; ▪ « Pratiques collusoires » désigne toutes formes d'ententes anticoncurrentielles entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'ABMS en ait connaissance ou pas) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; ▪ « Pratiques coercitives » désignent toutes formes d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché. <p>Enfin, toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, des pots de vin, etc.) envers un employé de l'ABMS entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat s'il est déjà signé, et pourra aboutir à sa radiation de la liste des fournisseurs de l'Association. A cet effet, tous les soumissionnaires devront signer le code d'éthique et de moralisation des marchés à l'ABMS ci-joint.</p>
A.7	Directives et principes internationaux sur le trafic d'êtres humains et le terrorisme : les soumissionnaires aux marchés de l'ABMS ne doivent pas avoir été auteurs ou impliqués dans le trafic d'êtres ou d'organes humains, avoir participé à l'incitation aux violences basées sur le genre, ni avoir été impliqués dans le travail forcé et la maltraitance des enfants. Ils ne doivent pas non plus être impliqués dans le terrorisme et/ou dans la vente illégale d'armes ou d'armement nucléaire.
A.8	Réunions préparatoires et/ou visite de sites : des réunions préparatoires et/ou visites de sites peuvent être organisées à l'intention des candidats. Ces réunions et visites de sites permettront aux soumissionnaires de prendre en compte dans la préparation de leurs soumissions, certains éléments, renseignements, explications ou aspects techniques importants obtenus lors de ces réunions ou visites de sites. Au cas où des réunions préparatoires et visite de sites sont prévues pour se tenir, les dates, heures et lieux sont les suivantes : voir sommaire
B. Dossier d'appel à soumission	
B.1	Objet de l'appel d'offres : voir sommaire
B.2	Obtention du dossier : le dossier complet de l'appel à soumission est téléchargeable sur le site web www.abmsbj.org et aussi directement à travers le lien mentionné sur l'avis.
B.3	Afin d'obtenir des clarifications uniquement, les demandes d'éclaircissement seront envoyées à l'adresse électronique ci-après : gdossou@abmsbj.org avec en copie obligatoire à info@abmsbj.org
B.4	Date limite pour les demandes d'éclaircissement : les demandes d'éclaircissement sont recevables au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions. Au-delà de cette date et heure, aucune demande d'éclaircissement ne sera recevable. Les réponses aux demandes d'éclaircissement seront envoyées par le même canal sur une base équitable à tous les candidats inscrits, au moins cinq (05) jours ouvrés avant la date limite de dépôt des soumissions.
B.5	Modification du dossier : les éventuelles modifications nécessaires qui seront apportées au présent dossier d'appel à soumission se feront au moyen d'un ADDENDUM/CORRIGENDIUM.
C. Préparation des soumissions	
C.1	Dossiers de soumission : Les soumissions doivent comprendre tous les documents énumérés à la Sous-section B.
C.2	Lien entre les éléments du dossier d'appel à soumission : le soumissionnaire doit examiner en détail l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel à soumission. Lors de l'établissement des soumissions, il lui appartient de faire le

	lien entre tous les éléments constitutifs du dossier d'appel à soumission. L'insuffisance patente des renseignements rend la soumission incomplète et peut entraîner son rejet.
C.3	Signature des dossiers de soumissions : les soumissions ainsi que toutes les correspondantes et tous les documents concernant la soumission doivent être signés par le premier responsable ou le président de l'association.
C.4	Habilitation du signataire de la soumission : Si la soumission n'est pas signée par le premier responsable habilité, le soumissionnaire doit, comme partie intégrante de sa soumission, fournir une procuration habilitant le signataire de la soumission à l'engager.
C.5	Langue d'établissement des soumissions : La soumission ainsi que toutes correspondances et tous les documents concernant la soumission seront rédigés en français. Toute documentation fournie par le soumissionnaire qui sera rédigée dans une langue autre que le français devra être accompagnée d'une traduction dans ladite langue. Aux fins d'interprétation de la soumission et en cas de différence ou de contradiction, la version traduite dans la langue de préférence fera foi.
C.6	Frais de soumission : le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa soumission et l'ABMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de sélection.
C.7	Délai de validité de l'offre : les offres resteront valides pendant une durée de Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite indiquée pour le dépôt des soumissions à l'ABMS. Une offre valide pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et sera écartée par l'ABMS.
C.8	Prorogation de la période de validité des offres : La prorogation du délai peut être sollicitée par l'ABMS en cas de besoin. Les soumissionnaires qui acceptent de proroger la validité de leurs offres doivent le confirmer par écrit. Si une garantie de soumission est exigée, sa validité sera prolongée pour la durée correspondante. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions contenues dans les échanges. Les soumissionnaires ont le droit de refuser de proroger la validité de leurs offres. Toutefois, le refus de proroger la durée de validité des offres équivaut à une renonciation à la procédure.
C.9	Présentation des soumissions : les soumissions seront contenues dans une enveloppe intégrant tous les documents constitutifs du dossier regroupés en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies avec la mention : A Monsieur le Directeur Exécutif de l'ABMS Attention Département DFA « Réponse à l'appel à soumission N° /ABMS/DFA/CPMC/SPM/2025 relatif à ... (insérer l'objet de l'appel à soumission) » « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »
C.10	Outre l'original, le nombre de copies demandés : <i>Deux (02) copies</i>
D. Remise des soumissions et ouverture des plis	
D.1	Remise des soumissions : les soumissions seront déposées au siège de l'ABMS, quartier Sikècodji Cotonou, lot 919, rue de l'ex Auto-école « Le Grand Routier », immeuble MONTCHO, Tél. : +229 01 96 74 12 63/ 01 96 95 13 83/ 01 94 42 16 88 Date et heure limites de remise des soumissions sont les suivantes : voir sommaire
D.2	Cas de rejet des soumissions : ➤ Soumission arrivée après date et heure limites de remise ; ➤ Soumission qui n'est pas sous pli fermé et adressée au Directeur Exécutif avec la mention « A n'ouvrir qu'en séance » ; ➤ Soumission déposée à un lieu non indiqué ; ➤ Soumission non mentionnée dans le registre et la fiche de dépôt ; ➤ S'il existe une preuve de violation du code d'éthique et de moralisation des marchés à l'ABMS. Selon le cas, les soumissions rejetées ne peuvent être retournées que lorsqu'elles ne sont pas ouvertes.
D.3	Retrait, substitution, ajout et modification des soumissions : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, compléter ou modifier son offre après l'avoir déposé, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir). La proposition de modification, d'ajout ou de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être : - faites en application de la clause C.9 [le cas échéant] des Instructions aux soumissionnaires (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copie). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « REMPLACEMENT », « AJOUT » ou « MODIFICATION » ; - reçues par l'ABMS avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément au point D.1 des Instructions aux soumissionnaires. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait leur seront renvoyées. Aucune demande de retrait, remplacement, d'ajout ou modification n'est recevable après la date et l'heure limites de dépôt des plis spécifiés par l'ABMS ou d'expiration de toute période de prorogation, sauf disposition contraire.
D.4	Ouverture des plis : L'ouverture des plis aura lieu à l'ABMS à la date et heure limites spécifiées sur l'avis d'appel à soumission et le sommaire. Le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres de l'ABMS procédera à l'ouverture des plis en public à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans le dossier d'appel à soumission. Il sera demandé aux représentants des soumissionnaires présents et dûment mandatés de signer une liste attestant de leur présence.

Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'un retrait, d'un remplacement, d'un ajout ou d'une modification, le prix de l'offre, la présence de tous documents ou pièces rendus éliminatoires/obligatoires au niveau du dossier d'appel à soumission et tout autre détail que le Comité d'Ouverture et d'Évaluation des offres peut juger utile de mentionner. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres indiquées au point D.2. Toutes les pages de l'original des offres sans exception aucune seront paraphées par les membres du Comité d'Ouverture et d'Évaluation.

Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, le Comité d'ouverture et d'évaluation des offres établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dûment signé par les membres du comité, auquel est jointe la liste de présence des représentants dûment mandatés des soumissionnaires.

E. Évaluation et comparaison des soumissions

E.1 **Évaluation préliminaire des soumissions :** L'ABMS examinera les offres afin de déterminer si elles sont complètes au regard des documents minimums requis, si les documents ont été dûment signés, si les soumissionnaires sont en règle d'une manière générale, parmi d'autres indicateurs susceptibles d'être utilisés à ce stade.

Pour évaluer une offre, l'ABMS n'utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente Sous-section et les précisions apportées dans la Sous-section C.

E.2 **Évaluation approfondie des soumissions :** L'évaluation des soumissions sera basée sur les exigences en matière de qualification et de capacité.

En vue de sélectionner l'association ou faitière d'associations de jeunes qui dispose des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par le comité d'analyse au regard des critères énoncés à la sous-section B ci-dessous.

Les qualifications recherchées seront appréciées en se basant sur la grille d'évaluation joint au présent appel à soumission à travers la présentation des preuves exigées dans le tableau des critères de sélection de la sous-section B.

Les soumissions seront évaluées de manière transparente et concurrentielle sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de services, notamment au moyen de recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du partenariat de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

E.3 **Éclaircissements et/ou complément d'information :** Pour faciliter l'analyse, l'évaluation, la comparaison des soumissions et la vérification des qualifications des soumissionnaires, l'ABMS a toute latitude pour demander à un soumissionnaire des éclaircissements ou compléments d'informations sur sa soumission dans les délais légaux. Aucun éclaircissements et/ou compléments d'informations apportés par un soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'ABMS ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement et/ou de complément d'information de l'ABMS et la réponse apportée seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer ou justifier la véracité et/ou la crédibilité des informations fournies dans la soumission.

F. Sélection

F.1 **Sélection :** A l'issue des travaux d'évaluation, l'ABMS portera son choix sur le soumissionnaire (l'association ou la faitière d'associations de jeunes) ayant obtenu le score le plus élevé sur 100 points. En cas d'égalité du nombre de points obtenus par plusieurs associations, l'association ou faitière d'associations de jeunes ayant réalisé le plus de missions spécifiques sera privilégiée. Il sera notifié à tous les soumissionnaires, les résultats des travaux d'évaluation par courrier.

F.2 **Suite à donner à cet appel à soumission :** Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d'un soumissionnaire (Association ou faitière d'associations de jeunes) au présent appel à soumission ne garantit aucunement qu'il sera retenu pour entrer en partenariat avec l'ABMS. Le soumissionnaire (l'Association ou faitière d'associations de jeunes) retenu sera invité à conclure un accord de partenariat et les politiques et procédures de l'ABMS en matière de contractualisation seront dès lors applicables.

L'ABMS se réserve le droit de ne pas donner une suite au présent appel à soumission.

Annulation de la procédure : L'ABMS peut, jusqu'à la signature de l'accord de partenariat, prononcer l'annulation de la procédure sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. En cas d'annulation de la procédure, tous les soumissionnaires seront informés par écrit dans les meilleurs délais, des motifs de l'annulation.

F.3 **Négociation :** L'ABMS se réserve le droit à sa seule discrétion de mener des négociations dans le cadre de cet appel à soumission. Les négociations porteront essentiellement sur le montant de la redevance mensuelle à verser à l'ABMS par le soumissionnaire (l'Association) retenu. Si les négociations échouent avec le soumissionnaire classé premier, l'ABMS pourra poursuivre les négociations avec le soumissionnaire classé en deuxième position.

ALAH

[Signature]

SOUS-SECTION A : LES FORMULAIRES DE SOUMISSION

[Le Candidat remplit les formulaires ci-dessous conformément aux instructions entre crochets]

Formulaire 1 : lettre de soumission

[NOTE : A reproduire, compléter et signer par tous les Candidats à ce marché]

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'ABMS

Objet : soumission pour [insérer l'objet de l'appel à soumission]

Monsieur le Directeur Exécutif,

Après avoir examiné le dossier d'appel à soumission relatif à l'objet ci-dessus mentionné dont nous accusons ici réception, nous soussignés [insérer Nom, Prénom du responsable/représentant habilité de l'association de jeune], faisant élection de domicile à [insérer ville, quartier, Tél. et mail] agissant au nom et pour le compte de [insérer le nom de l'Association], inscrit au/ ou ayant reçu l'autorisation N°..... du [insérer toutes les informations relative l'autorisation reçue et sur l'organe/structure ayant délivré cette autorisation]; vous soumettons notre candidature pour la sélection d'une association ou faitière d'association de jeunes en vue de la gestion déléguée du volet ludique des Centres Jeunes Amour & Vie (CJAV).

Notre dossier de soumission comprend :

[insérer au niveau des pointillés ci-dessous la liste des documents joints au dossier de soumission]

- 1)
- 2)
- 3)

Etc...

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à..... [insérer le lieu]le.....[insérer la date]

Le soumissionnaire, (Nom, Prénom et titre du signataire)

Formulaire 2 : Code d'éthique et de moralisation des marchés à l'ABMS

[NOTE : A reproduire, compléter et signer par tous les Candidats à ce marché]

L'Association Béninoise pour le Marketing Social et la communication pour la Santé (ABMS), membre de l'ONG international Population Services International (PSI), dans le cadre de l'exécution de ses activités investit énormément dans l'acquisition des biens et des services.

L'ABMS demande à tout fournisseur de biens ou prestataire de services désireux de soumissionner à un marché (restreint ou ouvert au public) de fournitures de biens ou de prestation de services organisé par elle, de se garder de développer une relation intéressée avec tout employé de l'ABMS impliqué dans la gestion dudit marché et de s'abstenir de tout comportement de nature à mettre en cause leur intégrité et celle de leur entreprise.

En prenant acte des légitimes préoccupations de l'ABMS ci-dessus citées, nous, [insérer Nom de la société], représentée par [Nom du responsable/représentant habilité de la société] soumissionnaire du marché, nous engageons en nos noms propres ainsi qu'au nom de nos préposés, représentants ou autres mandataires et succursales :

1. à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption dans le cadre du présent marché;
2. à dénoncer au Directeur Exécutif de l'ABMS ou à son Adjoint, toute pression liée à la corruption subie de la part des employés de l'ABMS dans le cadre de ce marché;
3. à révéler au Directeur Exécutif ou à son Adjoint toute récompense ou rémunération offerte aux employés de l'ABMS dans le cadre de ce marché;
4. à nous abstenir de jeter l'opprobre ou de discréditer l'ABMS et ses employés, au cas où notre société ou entreprise ne serait pas déclarée adjudicataire dudit marché ;
5. En cas de manquement à ces engagements, nous nous engageons à subir la rigueur de la loi, et autorisons l'ABMS à retirer de la liste de ses fournisseurs des biens et prestataires de service, le nom de notre société ou entreprise pour une période de deux ans.

Fait à [insérer le lieu]le.....[insérer la date]

Le soumissionnaire (Nom, Prénom et titre du signataire)

SOUS-SECTION B : LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DES SOUMISSIONS ET GRILLE D'ÉVALUATION

Les soumissions doivent comprendre les documents suivants :

A- Les exigences en matière de qualification, capacité et compétence

- 1- La procuration ou l'habilitation du signataire de la soumission ou tout autre document établissant son habilitation au cas où le signataire du dossier n'est pas le premier responsable ou le président de l'association (éliminatoire) ;
- 2- La lettre de soumission complétée, datée et signée conformément au *formulaire 1* (éliminatoire) ;
- 3- Le code d'éthique et de moralisation des marchés à l'ABMS conformément au *formulaire 2* (éliminatoire) ;
- 4- **Présentation de l'association** : fournir une brève présentation de l'association, précisant le domaine d'intérêt de l'association, le nom, le titre, les contacts et mail du représentant légal, la date de création de l'association, l'effectif des membres de l'association, la liste des membres et les différents postes du staff, les tranches d'âge des membres, les différentes compétences ou qualifications présentes au sein de l'association etc... ;
- 5- Fournir les preuves de la notoriété et de l'ancrage de l'association ou faitière d'associations de jeunes conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 6- Fournir les preuves de compétences de l'association ou faitière d'associations et décrire sa capacité créative dans la conception et animation d'activités ludiques et innovantes conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 7- Produire la documentation pouvant justifier la représentativité de l'association ou faitière d'associations de jeunes au plan national conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 8- Justifier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans la gestion d'équipe conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 9- Justifier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes en matière de communication et du relationnel conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 10- Justifier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans les connaissances spécifiques liées à l'adolescence conformément aux exigences des Termes De Référence ;
- 11- Justifier les compétences de l'association ou faitières d'associations de jeunes dans la gestion de la sécurité et de la prévention conformément aux exigences des Termes De Référence ;

B- Description des activités et redevance

Dans cette partie, les soumissionnaires (Associations de jeunes) doivent présenter en détail une liste complète des jeux et prestations ludiques qu'ils prévoient d'entreprendre pour parvenir aux résultats escomptés suivant la grille des tarifs abordables proposés, à imposer aux usagers (adolescents et jeunes).

- Présenter un fichier Excel dans lequel sont présentées en détail les activités (jeux et prestations ludiques), les tarifs liés aux activités, les recettes mensuelles prévisionnelles, et les redevances mensuelles prévisionnelles à verser à l'ABMS.

ANAL

CS

SECTION IV : LES CRITERES ET GRILLE D'EVALUATION

ELEMENTS A EVALUER		NOTATION	CRITERE
La procuration ou l'habilitation du signataire de la soumission ou tout autre document établissant son habilitation au cas où le signataire du dossier n'est pas le premier responsable ou le président de l'association		F/ NF/ NA	Eliminatoire
Formulaire de soumission	La lettre de soumission datée et signée conformément au formulaire 1	F/ NF	Eliminatoire
	Le code d'éthique et de moralisation des marchés complété, daté et signé conformément au formulaire 2 ;	F/ NF	Eliminatoire
Statut définissant le cadre légal et le fonctionnement de l'association et une comptabilité qui assure la transparence financière et le respect des obligations légales		F/ NF	Eliminatoire
Fournir les preuves de la notoriété et de l'ancrage de l'association ou faitière d'associations de jeunes conformément aux exigences des TDR. Être légalement constituée et reconnue au niveau national (récépissé de déclaration d'association ou agrément en cours de validité ou une copie du Journal Officiel)		F/NF	Eliminatoire
<i>[Appréier la notoriété et l'ancrage de l'association de jeunes au regard des preuves fournies et conformément aux exigences des TDR] en dehors des documents légaux de création ou d'autorisation</i>		14 points maximum	
Présentation du soumissionnaire : fournir une brève présentation de l'association/faitière d'associations, précisant le domaine d'intérêt en lien avec les thématiques, objet du présent appel à manifestation d'intérêt, avec le nom, le titre, les contacts et mail du représentant légal, la date de création de l'association/faitière d'associations, l'effectif des membres de l'association, la liste et les différents postes du staff, les tranches d'âge des membres, les différentes compétences ou qualifications présentes au sein de l'association etc...		F/ NF	Obligatoire
Fournir les preuves de compétences de l'association ou faitière d'associations et décrire sa capacité créative dans la conception et animation d'activités ludiques et innovantes conformément aux exigences des TDR. <i>[Appréier les compétences de l'association de jeunes et sa capacité dans la conception et animation d'activités ludiques et innovantes et conformément aux exigences des TDR]</i>		10 points maximum	
Justifier la représentativité de l'association ou faitière d'associations de jeunes au plan national conformément aux exigences des TDR. <i>[Appréier la représentativité de l'association de jeunes au plan national au regard des exigences des TDR]</i>		14 points maximum	
Justifier les compétences de l'association ou faitière d'association de jeunes dans la gestion d'équipe conformément aux exigences des TDR. <i>[Appréier les compétences de l'association de jeunes dans la gestion d'équipes conformément aux exigences des TDR]</i>		13 points maximum	
Justifier les compétences de l'association ou faitière d'association de jeunes en matière de communication et du relationnel conformément aux exigences des TDR. <i>[Appréier les compétences de l'association ou faitière d'association de jeunes en matière de communication et du relationnel conformément aux exigences des TDR]</i>		13 points maximum	
Justifier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans les connaissances spécifiques liées à l'adolescence conformément aux exigences des TDR. <i>[Appréier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans les connaissances spécifiques liées à l'adolescence et conformément aux exigences des TDR]</i>		10 points maximum	
Justifier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans la gestion de la sécurité et de la prévention conformément aux exigences des TDR ; <i>[Appréier les compétences de l'association ou faitière d'associations de jeunes dans la gestion de la sécurité et de la prévention conformément aux exigences des TDR]</i>		12 points maximum	
Justifier que l'association ou faitière d'associations de jeunes à au moins deux (02) ans d'activités en appui aux jeunes		13 points maximum	
Appréier la présentation du dossier de soumission : documents bien lisible et bien relié		01 point	
TOTAL		100 points	

SECTION V : TERMES DE REFERENCES

Organisation	ABMS
Département	SR/SMNI
Autres participants	Les Présidents CLS
Contexte et justification	<p>Pour augmenter et améliorer l'accès, la disponibilité et l'utilisation des services de SRAJ, pour prévenir les grossesses précoces et les ISTVIH, l'ABMS a mis en place progressivement 25 Centres Jeunes Amour & Vie (CJAV). Ces centres sont des espaces dédiés à l'écoute, au conseil, à l'offre de services de santé adaptés ainsi qu'au développement personnel des jeunes. Ils proposent une diversité d'activités favorisant la créativité, l'intégration sociale, le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires. Deux types de services sont offerts dans ces centres à savoir : les services ludiques et les services cliniques.</p> <p>Le volet ludique qui inclut des animations ludiques, sportives, artistiques et culturelles adaptées aux besoins et attentes des jeunes de 10 à 24 ans.</p> <p>Le volet clinique dans les CJAV porte sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que des services intégrés de prise en charge des IST, de counseling et dépistage du VIH/SIDA, du dépistage de cancer du col et de planification familiale y compris la double protection, incluant la gestion des violences basées sur le genre et les conseils pré-nuptiaux.</p> <p>Dans le cadre de la redynamisation du volet ludique dans les CJAV, et du renforcement de son engagement en faveur de l'épanouissement des adolescents et jeunes, l'ABMS lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cet appel vise à sélectionner des associations ou faitières d'associations de jeunes spécialisées dans l'innovation et la gestion d'activités ludiques, afin d'assurer la gestion par délégation du volet ludique dans certains de ses CJAV. Il s'agit précisément d'organisations à forte notoriété et à ancrage communautaire profond ayant une longue histoire d'engagement bénévole, de promotion de valeurs citoyennes, de solidarité et d'intervention humanitaire - jouissant d'une crédibilité institutionnelle, tant au niveau national qu'international, grâce à leur présence dans les zones les plus reculées, leur capacité de mobilisation rapide et leur implication dans des actions d'intérêt public (secours, éducation civique, promotion de la santé, réponse aux urgences, etc.).</p>
Objectif(s)	<p>L'objectif est de sélectionner des associations ou faitières d'associations de jeunes pour assurer l'animation et le développement du volet ludique dans les CJAV.</p> <p>De façon spécifique, il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la gestion administrative, logistique et financière des activités ludiques variées (jeux collectifs, ateliers créatifs, activités sportives, spectacles, etc.), après conception et validation dans le respect strict des règles de marketing social promues par l'ABMS 2. Garantir un environnement sécurisé et respectueux des règles de bien-être et d'inclusion pour les jeunes. 3. Promouvoir des actions inclusives permettant à tous les jeunes, quelque soient leurs origines, leur orientation de genre ou leur situation sociale, de participer pleinement et librement. 4. Accroître la fréquentation du centre en menant des actions de mobilisation communautaire, de sensibilisation ciblée et en renforçant l'attractivité des services offerts aux jeunes.) <p>Former les jeunes volontaires d'Amour & Vie, coordonner leurs activités et développer leurs initiatives</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % des jeunes de la commune abritant le CJAV participent à au moins une activité par année. - 100 % des jeunes utilisant les activités ludiques déclarent se sentir en sécurité et respectés. - Au moins 40 % des jeunes participants proviennent de groupes vulnérables (femmes, jeunes en situation de handicap, issus de milieux défavorisés, etc.). - 70 % des jeunes qui fréquentent régulièrement le centre sont orientés vers les services cliniques 70% Les capacités des jeunes volontaires sont renforcées et leurs activités sont planifiées, mises en œuvre et suivies de manière efficace et régulière
Durée de la Prestation	La durée de la prestation est estimée à trente-six mois (36) mois avec possibilité de renouvellement si l'expérience est concluante.
Etat des lieux	<p>Les Centres Jeunes Amour&Vie disposent selon la configuration de paillettes, de salle de jeux, de salle cyber servant également de bureau, de salle de conférence pour certains. Le dispositif de l'électricité est disponible dans la plupart des CJAV ainsi que celui de la connexion internet. Des meubles y sont également. Une visite des lieux pourra se faire avec l'association ou faitière d'association de jeune sélectionnée.</p> <p>Quatorze (14) Centres Jeunes Amour&Vie (CJAV) sont concernés par cet avis. Il s'agit des CJAV de Suru-Léré à Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Agbangnizoun, Dangbo, Dassa, Savalou, Bassila, Natitingou, Ouèssè, Tchaourou, N'Dali, Gogounou et Ségbana.</p> <p>- Le CJAV Suru-Léré est situé à Cotonou, dans les l'enceinte du Guichet Unique de Protection Sociale de Suru-Léré (Akpakpa) ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le CJAV de Porto-Novo concerné est situé non loin du CEG les cocotiers ; - Le CJAV Abomey est situé en face du lycée Houffon ; - Le CJAV Agbangnizoun est situé dans l'enceinte du Guichet Unique de Protection Sociale de Agbangnizoun ; - Le CJAV Dangbo est situé dans l'enceinte de la maison des jeunes de Dangbo ; - Le CJAV de Dassa est situé dans les locaux de la maison du peuple de Egbakokou à Dassa-Zoumé en face de la place ADJO BOKO ; - Le CJAV de Savalou est quant à lui situé dans l'enceinte du Guichet Unique de Protection Sociale de la localité ; - Le CJAV de Bassila est situé dans l'enceinte de l'arrondissement centrale de Bassila ; - Le CJAV de Ouèssè est situé à côté du Collège d'Enseignement Général (CEG 1) de Ouèssè ; - Le CJAV de Tchaourou est situé dans le Guichet Unique de Protection Sociale de Tchaourou, en face du centre de santé ; - Le CJAV de Natitingou est situé dans l'enceinte du Guichet Unique de Protection Sociale de la localité ; - Le CJAV de Gogounou est situé à côté de la maison des jeunes de la localité ; - A N'Dali, le CJAV est situé derrière la station Oryx juste en face de la mairie ; - A Ségbana, le CJAV est situé à environ 500 mètres de la mairie.
<p>Taches/ mission de l'association ou faitière d'association de jeune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser une liste complète des jeux et prestations ludiques - Installer des jeux écoresponsables dans les CJAV concernés - Veiller à l'utilisation à bon escient de la connexion internet par les jeunes en veillant au blocage systématique des sites internet inappropriés ; - Elaborer une grille de prix réaliste qui soit à la portée des jeunes et conforme à la politique de l'ABMS des différentes prestations à offrir - Mettre en place des activités adaptées pour les jeunes en situation de handicap, afin d'assurer leur pleine participation et leur intégration dans le groupe. - Offrir aux jeunes une certaine liberté dans le choix des activités qu'ils souhaitent réaliser, permettant ainsi une participation active et volontaire ; - Répartir si besoin et pour les activités de groupes les adolescents et jeunes selon leur tranche d'âge pour que les activités soient plus pertinentes et intéressantes. Concevoir l'espace de lecture, sélectionner et acquérir les ouvrages adaptés, puis organiser des activités régulières (ateliers lecture, clubs de discussion) pour favoriser l'accès à la culture et au savoir.
<p>Description des services et démarche d'exécution</p>	<p>1. Animation d'activités ludiques et récréatives Les services proposés visent à animer des moments de loisirs et de détente pour les adolescents et jeunes. Ces activités peuvent inclure sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeux de société. • Jeux vidéo et e-sport : Organiser des tournois, des compétitions et des sessions de jeux vidéo • Jeux en plein air : Activités sportives (football, basketball, badminton, etc.) et autres jeux collectifs. • Activités manuelles et créatives: Ateliers de peinture, dessin, sculpture, couture, fabrication d'objets, etc. • Ateliers de théâtre et danse. • Bibliothèque et médiathèque • Espaces de jeux vidéo et réalité virtuelle • Événements thématiques : Projections de films, concours, soirées à thème (soirées jeux, karaoké, etc.) pour renforcer l'aspect social et fun. • Location d'espace pour des événements compatibles à la sécurité des jeunes etc.... <p>2. Démarche d'exécution La démarche d'exécution consistera dans un premier temps à lister et catégoriser les activités ludiques proposées. Puis dans un second temps, procéder à la mise en place des ressources matérielles et humaines capables de travailler avec les jeunes.</p> <p>a) Mise en place des ressources matérielles et humaines Pour assurer le bon déroulement des activités ludiques, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animateurs qualifiés qui sont formés à la gestion de groupes, à l'animation et à la sécurité des adolescents et jeunes. • Des matériels adaptés pour chaque type d'activité (jeux, équipements sportifs, instruments de musique, etc.). • Un environnement sécurisé et accueillant pour garantir la tranquillité d'esprit des adolescents et des jeunes.

Handwritten signature

	<p>b) Animation et accompagnement L'animation devra être dynamique, encourageante, stimulante et inclusive. Les animateurs auront entre autres pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les activités en apportant un soutien moral et pédagogique. • Encourager la participation active et favoriser l'expression de chaque jeune. • Adapter les jeux aux différents niveaux de compétence et intérêts des participants. • Médiation en cas de conflit pour maintenir une atmosphère positive et respectueuse. <p>c) Exigence en matière de sécurité Dans le cadre de la délégation de la gestion du volet ludique des Centres Jeunes Amour&Vie (CJAV), l'association ou faitière d'associations de jeunes qui sera sélectionnée devra proposer une stratégie complète de sécurité. Cette stratégie devra couvrir à la fois la protection des bénéficiaires et du personnel, ainsi que la sécurité des matériels, équipements et infrastructures du CJAV. Il s'agira notamment de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques, incluant : la surveillance des espaces, le contrôle des accès, la sécurisation du matériel ludique et pédagogique, ainsi que des procédures claires en cas de vol, de dégradation. L'organisation devra démontrer sa capacité à impliquer les communautés locales et les autorités compétentes dans la mise en œuvre de ces mesures.</p>
<p>Qualifications ou compétences requises/obligatoire pour l'association ou la faitière d'associations de jeunes à sélectionner.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Compétences en animation et en conception d'activités ludiques et innovantes • Animation d'activités ludiques et créatives : L'association ou faitière d'association de jeune doit posséder une solide expérience dans l'animation d'activités variées (jeux de société, sport, ateliers créatifs, théâtre, danse, etc.) et savoir adapter les activités à différents groupes d'âge et profils. • Créativité et innovation : La capacité de conception de nouvelles activités ludiques en lien avec la Santé, Droits Sexuels et Reproductifs des adolescents et jeunes. • Compétences en pédagogie participative : Une bonne connaissance des principes pédagogiques appliqués à l'animation et des méthodes d'apprentissage informel pour aider les jeunes à développer des compétences sociales, émotionnelles et personnelles à travers les activités ludiques. Aussi, proposer des animations originales qui stimulent la participation et l'engagement ; • Médiation et gestion des conflits : Compétence en médiation pour résoudre les conflits interpersonnels entre jeunes, ou entre jeunes et animateurs, et savoir gérer les tensions dans un environnement de groupe. ❖ Représentativité au niveau national de l'association ou faitière d'association de jeune • Présence géographique : L'association ou la faitière dispose de structures actives (membres, antennes, relais) dans plusieurs départements y compris les zones d'implantations des CJAV. • Reconnaissance institutionnelle : L'association ou la faitière est reconnue par les autorités nationales, figure dans les cadres de concertation nationaux, et participe régulièrement aux stratégies touchant la jeunesse. • Partenariats stratégiques : Elle entretient des collaborations actives avec des institutions publiques, des ONG nationales et internationales, ainsi que des réseaux régionaux ou mondiaux de jeunesse, renforçant sa visibilité et son influence à l'échelle nationale. • Créativité et innovation : La capacité de conception de nouvelles activités ludiques en lien avec la Santé, Droits Sexuels et Reproductifs des adolescents et jeunes. ❖ Compétences en gestion d'équipe • Leadership et gestion d'équipe : L'association ou faitière d'association de jeune doit savoir gérer une équipe d'animateurs et de professionnels, coordonner les efforts, et assurer une dynamique de groupe positive. Cela inclut la capacité à encadrer des jeunes animateurs, à favoriser leur motivation, à résoudre les conflits au sein de l'équipe et à assurer un esprit d'équipe entre animateurs et prestataires cliniques du centre. • Planification et coordination : Savoir organiser un planning d'activités adapté aux différents publics du centre, coordonner les interventions de plusieurs acteurs (animateurs, intervenants extérieurs), et ajuster les activités selon les retours des adolescents et des jeunes. • Formation en psychologie ou en sciences sociales : Une connaissance de base de la psychologie de l'adolescent peut être un atout, notamment pour comprendre les besoins émotionnels et sociaux des adolescents et jeunes, gérer les conflits, et intervenir en cas de crise. ❖ Compétences en communication et relationnel • Écoute active et communication : L'association ou faitière d'association de jeune doit être capable d'écouter attentivement les jeunes, comprendre leurs besoins et leurs préoccupations, et être à l'aise pour communiquer de manière ouverte et respectueuse. • Capacité à créer des liens sociaux : Créer un environnement favorable à l'épanouissement social et émotionnel des jeunes, en favorisant la création de liens entre eux, et en les incitant à participer à des activités collectives. • Sensibilité interculturelle et inclusive : Compétences pour travailler avec des jeunes issus de divers horizons culturels et sociaux, et pour promouvoir la diversité et l'inclusion au sein des groupes.

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Connaissances spécifiques liées à l'adolescence • Compréhension du développement de l'adolescent : Une connaissance des spécificités du développement physique, émotionnel et psychologique des adolescents et jeunes est indispensable pour adapter les activités et les méthodes d'encadrement aux besoins de cette tranche d'âge. • Capacité à gérer des jeunes en situation de vulnérabilité : La gestion de jeunes ayant des besoins particuliers (handicap, difficultés sociales, troubles du comportement, etc.) nécessite une approche individualisée, ainsi que des compétences en gestion de crises et en écoute. ❖ Compétences en gestion de la sécurité et de la prévention • Assurer un environnement sécurisé : Mettre en place des mesures de sécurité pour assurer la protection physique et psychologique des adolescents et jeunes pendant les activités. • Prévention des risques : Anticiper les risques associés à chaque activité (accidents, comportements à risque, problèmes de santé) et être capable de mettre en place des actions préventives. • Réagir en situation d'urgence : Savoir réagir rapidement et efficacement en cas d'incident ou d'urgence, en appliquant les procédures de sécurité et en faisant appel aux secours si nécessaire. ❖ Notoriété et ancrage • Être légalement constituée et reconnue au niveau national (récépissé ou agrément en cours de validité). • Jouir d'une notoriété nationale ou régionale dans l'animation ou la mobilisation des jeunes. • Relations solides avec les autorités locales, leaders communautaires et services sociaux de base. • Historique démontrable d'actions civiques, de sensibilisation ou de réponse humanitaire. • Historique de collaboration avec des institutions publiques, ONG ou bailleurs (nationaux ou internationaux). • Capacité à respecter les exigences administratives, financières et de rapportage. • Dispositif de gouvernance fonctionnel (bureau exécutif, organes de contrôle). • Engagement reconnu dans au moins un des domaines suivants: santé communautaire, citoyenneté, inclusion des jeunes marginalisés, gestion des urgences ou éducation non formelle.
<p>Volet financier du partenariat</p>	<p>L'association ou faitière d'associations de jeunes sélectionnée prendra en charge la gestion du volet ludique du CJAV dans l'état où il se trouve au moment de la passation. Elle assumera l'ensemble des frais liés à la mise en œuvre des activités, y compris les charges récurrentes telles que l'électricité. En outre, elle s'engage à reverser, de manière mensuelle, au compte du CJAV, le montant qui sera indiqué dans son dossier de soumission.</p>

ALAHZ

Handwritten signature